



Règlement intérieur - CIPAD

Chères visiteuses, chers visiteurs,

Les responsables de CIPAD sont heureux de vous accueillir sur le site muséal de Dailly – Les Planaux – Lavey-Morcles et vous souhaitent une visite attrayante et sécurisée.

A cet effet, ils ont édité un règlement interne pour rendre votre visite aussi agréable que possible.

Lorsque vous entrez dans l'enceinte de notre site muséal, vous reconnaissez nos règles ainsi que toutes les autres dispositions qui servent à maintenir l'ordre et la sécurité.

Ces dispositions ainsi que les recommandations des guides sont à respecter scrupuleusement par chaque visiteuse et chaque visiteur, dès l'entrée dans l'enceinte du site :

- L'interdiction générale de fumer s'applique dans l'ensemble du musée ;
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte. Les adultes accompagnant les enfants doivent assumer leur devoir de surveillance durant toute la visite ;
- Il est interdit de manger et de boire dans le musée, en dehors de l'espace convivial géré par CIPAD. Il est autorisé d'allaiter les bébés ;
- Par considération pour les autres visiteurs, il est demandé de ne pas téléphoner avec son portable ;
- Les téléphones de secours sont utilisés uniquement à cet usage ;
- Les animaux ne sont pas admis dans le musée. Les chiens guides d'aveugles constituent une exception ;



- Le matériel exposé ne doit pas être touché. Une distance d'au moins 50 cm par rapport aux installations et matériel exposés doit être respectée ;
- Les manteaux et les vestes doivent être portés ou sont déposés dans votre véhicule ;
- L'accès aux installations avec des objets volumineux, mouillés ou pointus, tels que des parapluies, vêtements de pluie, sacs de grande taille et bagages est interdit pour des raisons de conservation et de sécurité. Les sacs jusqu'à la taille DIN A4 (env. 20 x 30 cm) sont autorisés. Nous vous prions par conséquent de les laisser dans votre véhicule. En cas de doute, votre guide décide ;
- Aucune responsabilité n'est assumée pour des d'objets déposés dans le local d'accueil. Celui-ci n'est pas surveillé ;
- Les éventuels objets trouvés sur le site sont à remettre au guide ou au personnel d'accueil ;
- Les visiteuses/visiteurs sont tenu/es/s responsables des dommages causés ;
- Les photos sans flash, sans statif, ni perche à selfie sont autorisées à **des fins privées uniquement**. Les grandes housses à appareils photos et les objectifs de rechange doivent être déposés dans votre véhicule. En cas de doute, votre guide décide.
- Les photos et les films professionnels doivent faire l'objet d'une autorisation de la part de CIPAD qui peut en faire l'usage gratuit, sans que cela ne nécessite l'autorisation explicite des photographes ou vidéastes ;
- Lors de manifestations officielles, d'inaugurations et d'autres évènements, des photographies et des vidéos sont réalisées et publiées entre autres sur le site web cipad.ch et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.) de CIPAD ainsi que sur des sites tiers. Lorsqu'elles participent à ces évènements et entrent dans le périmètre des installations de CIPAD, les personnes présentes



donnent leur consentement à la publication gratuite sans que cela ne nécessite une autorisation explicite des personnes concernées ;

- Les films diffusés dans les enceintes muséales sont uniquement utilisés pour l'exposition à Dailly. Toute reproduction/modification totale ou partielle de ces films est strictement interdite ;
- Les visites guidées de groupe effectuées par un guide étranger au musée sont interdites, que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur des sites muséaux de CIPAD. La réservation de visites guidées de groupes est à effectuer sur www.cipad.ch ;
- En cas de vol, le musée est autorisé à effectuer un contrôle des personnes ;
- Les salles d'exposition sont équipées de caméras de surveillance pour des raisons de sécurité ;
- Le musée se réserve le droit de fermer entièrement ou partiellement aux visiteuses/visiteurs en cas de trop grande affluence de visiteurs ou pour d'autres raisons spéciales ;
- L'utilisation d'une poussette est à éviter. Les porte-bébés ne sont permis que ventralement ;
- Les instructions du personnel de surveillance doivent être suivies. Si un visiteur viole le règlement intérieur ou les instructions du personnel, il peut se voir refuser l'accès futur au musée ;
- Responsable de groupe, enseignants, accompagnants de classes et d'élèves, veuillez tenir compte des règles de bienséance du site muséal contenant des informations supplémentaires pour les groupes et les classes d'élèves.

Le comité des sites muséaux de CIPAD, avril 2022